

**LISTE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES CONSULTEES –
NOTIFICATION DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COEX**

PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE	ENVOI CONSULTATION	REPONSE
Sous-préfecture de Vendée, sous couvert de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Courrier du 17/05/2024	Pas de réponse
Conseil Régional des Pays de la Loire	Courrier du 17/05/2024	Pas de réponse
Conseil Départemental de la Vendée	Courrier du 17/05/2024	Courrier du 18/06/2024 Avis sans remarques
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée	Courrier du 17/05/2024	Pas de réponse
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée	Courrier du 17/05/2024	Pas de réponse
Chambre d'Agriculture de la Vendée	Courrier du 17/05/2024	Courrier du 19/07/2024 Avis favorable avec réserves
SNCF Immobilier	Courrier du 17/05/2024	Pas de réponse



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Monsieur François BLANCHET
Président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Agglomération
ZAE Le soleil Levant
CS 63669 - GIVRAND
85806 SAINT-GILLES-DE-CROIX-DE-VIE

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction Routes Mobilités Habitat

Dossier suivi par : Caroline PAS
N° à rappeler : 02.28.85.86.81
Mail : caroline.pas@vendee.fr
DRMH-SUF-24.0148

La Roche-sur-Yon, le

18 JUIN 2024

Monsieur le Président,

Vous saisissez le Département de la Vendée dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Coëx.

Après étude, ce projet de modification n'appelle pas d'observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Commission
Urbanisme, Habitat, Aménagement
du Territoire

Valentin JOSSE



Monsieur le Président
Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

La Roche-sur-Yon, le 19 juillet 2024

N/réf. : EC/EG/MAB
Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Coëx

Dossier suivi par
Elsie GUIGNARD
Chargée de mission
Aménagement - Urbanisme
02 51 36 83 15
06 26 64 30 73
elsie.guignard@pl.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez consultés pour avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Coëx. Nous vous communiquons donc nos observations ainsi que notre avis.

Au regard des objectifs de gestion économe de l'espace, nous rappelons qu'une attention particulière est portée aux documents d'urbanisme quant à leur application du principe Eviter, Réduire, Compenser les incidences agricoles :

- Eviter tout impact sur l'activité et les terres agricoles,
- Réduire les impacts agricoles qui n'ont pu être évités,
- Enfin et en dernier ressort, de compenser les impacts sur l'agriculture

Considérant que la modification simplifiée envisagée du PLU de la commune de Coëx a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle (report au règlement graphique des bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination).

Considérant que le travail d'identification a été réalisé en concertation avec la profession agricole locale.

La Chambre d'agriculture émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Coëx, sous réserve du respect des critères suivants :

- Les bâtiments identifiés ne présentent aucun usage agricole ni intérêt de reprise pour l'activité agricole,
- Les bâtiments identifiés sont éloignés d'au moins 100 mètres de tout bâtiment à usage agricole,
- Le changement de destination des bâtiments identifiés n'engendrera aucune création de Zones de Non Traitement sur des parcelles agricoles exploitées,
- Le changement de destination des bâtiments identifiés n'engendrera aucune incidence supplémentaire pour l'activité agricole environnante (circulations, accès, conflits de voisinage, etc...).

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT,
Eric COUTAND.

Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Site de La Roche-sur-Yon
21 boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. +33 (0)2 51 36 84 44
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.la-terre-mon-avenir.fr

Siège social
Chambre d'agriculture
des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
Siret 184 401 354 00057 / NAF 9411Z